

PRISE DE TRAVAIL SUR CHANTIER, PRISE DE TRAVAIL À DISTANCE, TRAVAIL ITINÉRANT : LA CGT NE SIGNE PAS L'ACCORD



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flashe le QR code et je m'inscris.

La consultation des structures de la FNME-CGT n'a pas donné mandat au Délégué Syndical Central de GRDF pour signer l'accord PTC, PTD et ITI qui est tout de même entré en vigueur ce 1er avril.

La CGT rappelle aux agents que la première des conditions pour réaliser un de ces modes de travail est le volontariat. En aucun cas il ne peut vous être imposé.

Quelques améliorations significatives sont toutefois à noter, notamment l'obtention de la prime d'équipement (150 € tous les 5 ans) et l'attribution de l'indemnité mensuelle (14€ net par mois) au même titre que l'accord TAD pour les conventions ITI, et un meilleur cadrage du fonctionnement de ces trois modes de travail.

Si la direction a repris les principales remarques de la FNME CGT, aussi bien dans l'accord que dans le «questions/réponses» annexé à l'accord, elle n'a pas réussi à mettre fin aux interprétations possibles, notamment le temps et le rayon dans lesquels les activités «sur le trajet domicile-travail ou travail-domicile» peuvent être réalisés.

D'autre part, au regard des évolutions sur le cadre du travail des "itinérants", nous avons revendiqué que cette partie soit intégrée à l'accord sur le Travail à Distance... En vain.

La CGT estime que la qualité des briefs et debriefs est dégradée et que ces temps d'échanges vont au fil du temps devenir des contraintes avant de disparaître purement et simplement. Dans une période où le transfert des compétences est primordial, tout comme la sécurité, c'est un mauvais signal qui est envoyé.



N'ignorons-pas que ces modes de travail mettent à mal les collectifs de travail en individualisant les agents et en fragilisant l'emploi. A terme, ils risquent de dégrader le maillage territorial de l'entreprise. D'ores et déjà, nous dénonçons que dans certaines régions la notion de PTC et de PTD soit reprise pour justifier les suppressions de tours d'astreinte.

Sans nul doute, prochainement, les Prises de Travail sur Chantier ou à Domicile seront des arguments utilisés par la Direction pour fermer des sites.